

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 DECEMBRE 2025

IV- AFFAIRES GENERALES

Rapport n° 1 : Syndicat Mixte des 3 Vallées – Adhésion d'une nouvelle commune

Il s'agit d'approuver l'adhésion au SM3V de la Commune de Roquelaure Saint-Aubin, pour lui confier sa compétence en matière de fourrière-refuge animale.

Le SM3V a saisi notre collectivité le 6 novembre dernier pour qu'elle se prononce sur ce point dans un délai de 3 mois.